

Cuba annonce de nouvelles mesures migratoires



Washington, 28 octobre (RHC)- Le ministre cubain des Affaires étrangères, Bruno Rodríguez, a annoncé à Washington de nouvelles mesures migratoires en faveur des émigrés cubains résidant à l'étranger et qui seront appliquées à partir de janvier 2018.

Bruno Rodríguez a indiqué qu'à partir de cette date, de nouvelles réglementations migratoires entreront en vigueur parmi lesquelles se trouve l'autorisation d'entrée de citoyens qui ont quitté illégalement notre pays à l'exception de ceux qui sont sortis de Cuba à travers la Base Navale étasunienne de Guantanamo qui occupe une portion du territoire de notre pays que les États-Unis occupent contre la volonté du gouvernement et du peuple cubains.

« Cette exception est due aux grands risques qu'impliquent de tels actes pour la sécurité nationale et pour la vie des personnes qui les commettent » a précisé le ministre cubain des Affaires étrangères.

À partir du 1er janvier 2018, sera également éliminée l'habilitation de passeports pour les voyages à Cuba et l'on autorisera l'entrée et la sortie de citoyens cubains résidant à l'étranger dans des bateaux de plaisance par les marinas touristiques internationales Hemingway, à La Havane et Gaviota, à Varadero.

Le ministre cubain des Affaires étrangères, qui s'est référé à ces réglementations au cours de la 4e Rencontre de Cubains Résidant aux États-Unis en Défense de la Souveraineté Nationale et Contre le Blocus, a

expliqué qu'une fois les conditions réunies, cette activité s'étendra à d'autres marinas.

Les mesures, qui ont été acclamées par les presque 130 participants à la rencontre, qui se tient à l'Université d'Howard de Washington, incluent également la fin de la condition de « naissance à Cuba » pour les enfants, nés à l'étranger, de parents cubains.

De cette façon, les descendants pourront obtenir la nationalité cubaine et ils auront l'identification de notre pays.

« Le gouvernement des États-Unis ferme la porte et Cuba l'ouvre » a souligné le ministre cubain des Affaires étrangères faisant référence à des mesures récentes prises par le gouvernement étasunien dont la réduction du personnel aux ambassades dans les capitales des deux pays, ce qui a entraîné la suspension de l'octroi de visas étasuniens à Cuba.

Les décisions de Washington, qui ont été dues à des troubles de santé rapportés par des diplomates étasuniens en poste à La Havane, troubles dont on ignore la cause, affectent aussi, dans une large mesure, le travail du consulat cubain à Washington à cause de la réduction du personnel.

Bruno Rodríguez a ajouté que ces nouvelles régulations du gouvernement cubain font suite à celles en vigueur depuis janvier 2013 dans le cadre des efforts ardues afin de renforcer encore plus les liens de Cuba avec ses émigrés, processus commencé en 1978 par le Commandant en Chef de la Révolution, Fidel Castro.

D'autre part, le gouvernement étasunien a décidé de réduire de façon draconienne le personnel de son ambassade à La Havane et suspendu l'octroi de visas dans son Consulat. Le transfert en Colombie, des démarches des citoyens cubains désirant obtenir des visas d'immigrants, et dans des pays tiers, celles de ceux qui désirent obtenir d'autres types de visas étasuniens, sans aucune garantie de leur octroi, rend considérablement chers les voyages et pratiquement impossibles.

Ceci affectera directement les familles cubaines qui, désormais, ne pourront pas obtenir leurs visas à La Havane et qui feront face à de plus grands obstacles pour visiter leurs proches et même ceux qui veulent émigrer.

La décision infondée et arbitraire d'expulser du territoire étasunien 17 fonctionnaires de l'Ambassade de Cuba à Washington, y compris une partie importante du personnel du Consulat, aura un impact négatif sur les services consulaires et entravera en particulier les voyages à notre pays des Cubains résidant aux États-Unis.

Le Gouvernement de Cuba continuera à étudier de nouvelles mesures de mise à jour de sa politique migratoire.

Prochainement, le Journal Officiel publiera les différentes normes juridiques qui accompagneront l'application de ces mesures et des informations supplémentaires seront données aussi à la population sur les procédés qui seront mis en vigueur.

Ces informations seront également disponibles dans les 189 Bureaux de Démarches du Ministère de l'Intérieur, représenté dans tous les districts de notre pays, au Bureau d'Attention à la Population de la Direction d'Identification et d'Immigration, à travers le téléphone 18808; ainsi que sur le site web "Nación y Emigración" <http://www.nacionyemigracion.cu/> et sur les différents sites web des Ambassades et des Consulats cubains dans le monde.



Radio Habana Cuba